



## AERO-CLUB du PAYS de LAPALISSE

Aéro-Club, Le Rançut 03120 PERIGNY - France

Affilié à la Fédération Française Aéronautique  
Agréé par la Direction Générale de l'Aviation Civile et par Jeunesse et Sports  
Membre du RSA - Membre du C.F.I.

Lapalisse, le 13 avril 2018

Robert FRADIN  
Président

### COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 05 avril 2018

Présents : R. Barret, B. Becouze, F. Brosse, B. Champiat, T. Darpin, R. Fradin, D. Galant, J. Michallat, J. Nellier, B. Reure, C. Roux, F. Tamin.  
Représentés : L. Carrier, J.P. Ray, J. Vojenis. Invité : A. Gransdorf

#### **Journée du 24 juin :**

Ce sera l'occasion de réunir les membres de l'aéroclub, les aéromodélistes et les élèves du BIA en cours de formation avec Christian Deschamps et leurs parents pour une rencontre conviviale.

Comme précédemment, les pilotes seront sollicités pour faire voler les élèves du BIA et éventuellement des membres de leurs familles. Jacques Nellier proposera également aux pilotes un rallye aérien avec des questionnaires au sol pour deviner des points remarquables à photographier. La coupe ROWE, remise en jeu, sera attribuée pour une année au vainqueur du rallye.

Le barbecue est confié à l'équipe habituelle.

Des précisions concernant la préparation - nettoyage des locaux, matériel à prévoir etc - et les inscriptions aux activités et au repas seront données ultérieurement.

#### **Le Weedhopper**

L'équipe qui s'occupe de son assemblage espère qu'il sera opérationnel au début de l'été. Compte tenu des frais : assurances - entretien - garage - carburant - etc. - et du fait qu'il s'agit d'une expérimentation, le coût de l'heure de vol, fixé à 55 €, pourra être ajusté au fur et à mesure.

#### **Modifications du règlement intérieur :**

Les membres qui s'inscrivent en cours d'année ne paieront que la cotisation pour le mois en cours et les mois restants.

Des dispositions pour inciter à voler plus sont mises en place de la façon suivante :  
10 heures de vol facturées dans l'année = 15 mn gratuites  
puis 15 mn de plus par tranche de 5 h :  
15 heures => 15 mn de plus  
20 heures => 15 mn de plus etc ...

Toutefois, afin de ne pas aggraver une situation qui serait déficitaire, ces dispositions seront applicables seulement sur les appareils ayant atteint l'objectif de rentabilité, soit 200 H dans l'année.

Lors de l'Assemblée Générale, en fonction des résultats, le Trésorier invitera ceux qui sont concernés à le contacter, dans un délai d'un mois, pour qu'il crédite leurs comptes de la somme correspondante au bonus obtenu.

### ***Cession de la plate-forme :***

La vente a été conclue en janvier. Toutes les modalités de fonctionnement ne sont pas encore déterminées, mais il est certain que, compte tenu du caractère confidentiel de certaines activités de CAE, il y aura des restrictions d'accès (portail avec code pour entrer dans le site - terrain à usage restreint pour les appareils non basés).

Le Président souligne que, même avec des contraintes, la situation à Lapalisse est plus favorable que pour d'autres plates-formes en Auvergne susceptibles de changer de propriétaires, avec des conséquences financières très difficiles pour les aéroclubs qui y sont hébergés. Dans la mesure du possible, à l'avenir, il recommande d'être vigilants vis à vis des appareils étrangers au club qui se poseront à Lapalisse.

La carte VAC va être modifiée. Nous avons demandé que l'accès aux appareils basés ainsi qu'aux aéronefs se rendant à notre aéroclub soit autorisé sans contraintes,. Nous ne connaissons pas encore les termes exacts de ces conditions d'accès.

### ***Retour d'infos FFPlum à Paris***

Le Président Sébastien PERROT constate une augmentation du nombre de licenciés. (environ 16000).

Une opération de promotion auprès des jeunes de moins de 25 ans et pour les femmes est lancée avec la 1ère année de licence gratuite.

Un nouveau logiciel pour l'enregistrement des licences, plus pratique sera mis en service en septembre 2018.

Les assurances proposées vont évoluer en étant plus adaptées et moins chères.

Opt-out : les discussions sur l'évolution de la législation pour les ULM, entre la Commission (adepte de la masse max à 450 kg et de la vitesse mini de 65 km/h), le Conseil (500 kg et 65 km/h) et le Parlement (600 kg et 83 km/h) ont avancé : au-delà de 450 kg, l'Europe délègue aux états la mise en place de nouvelles mesures. La FFPLUM définira donc avec la DGAC le contour de l'évolution réglementaire dont les principes sont: système déclaratif actuel, masse à vide sensiblement identique, masse maximum de 500 kg (pas avant la fin de l'année).

Dorénavant, un nouveau certificat médical sera exigé pour chaque interruption dans la prise de licence.

Pour les instructeurs la date des stages d'actualisation des connaissances est à respecter, sinon une redemande d'agrément sera obligatoire.

La cotisation évolue selon le coût de la vie: +1.2% soit 71.89€.

Radio 8.33 : les ULM n'ont pas pu obtenir un statut spécifique.

Opération REV (Remise en vol) : une prime de 40€ est attribuée pour tout propriétaire d'ULM qui fera la démarche.

### **Retour d'infos FFA à Marseille :**

Comme les années précédentes le Congrès FFA s'est déroulé sur 1 journée ½ avec une quantité importante d'informations. Un compte rendu complet sera mis en ligne et publié dans Info Pilote.

Il est possible de visionner les vidéos des exposés en allant sur le site FFA (accessible à tous), page d'accueil, onglet Web TV et « retrouvez le congrès annuel ».

A voir :

- Commission médicale : des informations importantes pour les pilotes risquant de perdre (ou ayant perdu) leur aptitude médicale,
- Commission prévention sécurité
- Commission matériel,
- Commission espace aérien et règlementation :nouvelles zones, évolution de OLIVIA vers SOFIA( Services Orientés Fourniture Informations Aéronautiques), ICARUS( Informations Complémentaires d'Aérodrome Utiles à la Sécurité), etc.....

La création de nouvelles zones (TMZ, RMZ) implique impérativement de voler avec des cartes à jour, le guide VFR devrait être prêt en avril, avec une publication internet.

### **Divers :**

Radio 8.33 : obligatoire à partir du 1er septembre. L'étude de marché pour l'achat des appareils est toujours en cours, nos 2 appareils devront être équipés pour le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Pour le déplacement des appareils, les portes du hangar doivent être ouvertes (avec précaution et sans à-coups comme recommandé à plusieurs reprises déjà !) et **au maximum** pour éviter les chocs comme ceux relevés sur le bord d'attaque du DR 400 à droite et sur la porte du hangar à une hauteur correspondante.

Il y a une rayure importante sur le capot du FK9 : en cas de dépose, il doit être posé à plat sur le sol, dans un endroit abrité du vent car il peut être renversé et traîné sur le sol.

Veiller à tenir de l'huile dans les bidons qui se trouvent dans les placards du hangar pour chacun de nos appareils..

Des jerrycans homologués pour le transport de carburant ont été achetés.

L'enregistrement des heures de vol se fait, si possible, à l'aéroclub dès la fin du vol ou au maximum dans les 48 H.

Il faut penser à annuler la réservation sur le site Goboko dès que l'on sait que le vol prévu ne pourra pas avoir lieu -(même au terrain, à la dernière minute !); un autre pilote pourra peut-être profiter du créneau libéré et ça évite d'avoir à venir vérifier sur les carnets de route si le vol n'a pas eu lieu ou si le pilote a oublié de l'inscrire sur le site d'enregistrement.

Le Trésorier indique : qu'avant d'effectuer un vol, il faut s'assurer que le compte pilote est approvisionné d'un montant correspondant au minimum à 1 heure de vol

: que les règlements doivent être effectués **par virements** sur le compte de l'aéroclub.

Dans le cas d'obligation particulière, les chèques ou le liquide ne doivent plus transiter par le club mais être déposés directement à la banque sur le compte de l'aéroclub. (RIB ci-joint)

Répartition des tâches :

René Barret : gestion des hangars

Bruno Becouze : réalisation du trombinoscope – il est demandé à chaque adhérent de lui faire parvenir une photo par mail : [brunobecouze@free.fr](mailto:brunobecouze@free.fr)

Franck Brosse : organisation des popotes avec B. Champiat et B. Reure.

Bernard Champiat et Bernard Reure : maîtres d'œuvre entretien des installations et matériels.

Thierry Darpin : suivi heures de vol et enregistrements

Jacques Nellier : approvisionnement fournitures de bureau.

Fernand Tamin : suivi des dossiers d'assurances - représentation au Comité Régional ULM.

Alain Gransdorf invite les membres de l'aéroclub à participer à la journée organisée le 10 juin par les aéromodélistes avec des séances de tir à l'arc le matin et un repas à midi (un numéro de téléphone pour les réservations sera donné ultérieurement).



## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CA CENTRE FRANCE

01/08/2017

LAPALISSE

00130

Tel. 0470990754 Fax. 0470997849

**Intitulé du Compte :**AEROCLUB DU PAYS DE  
LAPALISSE  
AERODROME DE LAPALISSE PERIGNY  
LE RANCUT  
  
03120 LAPALISSE

### DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
16806	00820	66036942330	55

### IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1680 6008 2066 0369 4233 055

**Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:**  
**AGRIFRPP868**